



L'Info- municipale

Inscription aux activités de l'été 2023

Page 20


La saison estivale approche à grands pas et il est déjà temps de penser aux inscriptions pour les activités de l'été. Les inscriptions au camp de jour et au soccer auront lieu du 24 avril au 4 mai. Plus d'information en page 20.



**Révision du schéma d'aménagement
et de développement**
Page 6



**Fonds régions et
ruralité**
Pages 12-13

**Décisions
du conseil**
 Page 3

**Aménagement et
urbanisme**
 Page 6

**Développement
du milieu**
 Page 10

**Loisir et
culture**
 Page 16



Mot du maire

À l'aube d'une nouvelle saison de pêche, la Municipalité des Îles souhaite à tous les acteurs de l'industrie une excellente saison, sous le signe de la prudence et de la prospérité. Chaque année, l'arrivée du printemps amène une effervescence dans les ports de pêche, qui marque le retour de l'activité économique et culturelle sur le territoire et la reprise d'un mode de vie plus animé. Ce rendez-vous annuel fait partie de nos traditions, de notre culture et de notre fierté madelinienne.

Au nom des membres du conseil et de l'équipe municipale, je souhaite à tous les travailleurs de la mer, ainsi qu'à tous ceux et celles qui œuvrent à la transformation et à la commercialisation de la ressource, une saison de pêche sécuritaire et à la hauteur de leurs attentes.

Antonin Valiquette, maire des Îles



Utilisez nos services en ligne!



Avis et notifications



Inscription aux activités



Matrice graphique



Compte de taxes



Bibliothèque



Demande de permis



Plainte & requête



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

www.muniles.ca

418 986-3100

communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi : Fermé



POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

COORDINATION, RÉVISION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 7 000 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)

Décisions du conseil

Séances du 11 avril 2023

COMMUNAUTÉ MARITIME

Office municipal d'habitation – Approbation du budget 2023

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a soumis pour approbation un rapport faisant état des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2023. Le conseil de la Communauté maritime, en tant que partenaire financier, approuve les prévisions budgétaires 2023 telles qu'elles ont été présentées par la SHQ. La contribution financière municipale prévue est de 53 722 \$.

Office municipal d'habitation (OMH) – Renouvellement du mandat de représentants municipaux au sein du conseil d'administration

Le conseil de la Communauté maritime reconduit le mandat de Danielle Hubert et de Hubert Poirier à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation, et ce, pour 3 ans.

Soutien financier – Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de l'entente relative à la mise en œuvre de mesures liées aux actions de la Stratégie d'attraction des personnes pour les années 2023 et 2024

Considérant que le mandat d'attraction des personnes de la Communauté maritime est en adéquation avec la mission de Place aux jeunes en région, qui a une expertise en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration de nouveaux résidents âgés de 18 à 35 ans, le conseil accorde une aide financière annuelle maximale de 29 925 \$ à l'organisme pour les deux prochaines années, totalisant 59 850 \$ et provenant du budget déjà attribué à la Stratégie d'attraction des personnes.

MUNICIPALITÉ

Semaine nationale du don d'organes et de tissus du 23 au 29 avril 2023 – Campagne de sensibilisation sous le thème « Ne gardez pas tout ça en dedans. Dites-le. »

Le conseil appuie l'organisme Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation pendant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus, qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023, sous le thème « Ne gardez pas tout ça en dedans. Dites-le. ». Le conseil invite également la population des Îles à s'informer sur l'importance du don d'organes et de tissus et à s'inscrire à titre de donneur, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé de toute la communauté.

Demandes d'officialisation d'odonyme

- Le conseil approuve 3 demandes d'officialisation d'odonyme :
- Allée des Petits-Fruits dans le canton de la Dune-du-Sud à Havre-aux-Maisons;

- Allée Georgine dans le canton du Cap-Vert à Fatima;
- Allée de la Pépinière, une allée privée à Fatima.

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 22 mars 2023

Le conseil municipal accepte 3 demandes de dérogation mineure et 3 demandes d'approbation de travaux relatifs aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le secteur de La Grave.

Approbation de la tarification relative aux permis d'événements publics

La formule actuelle de délivrance de permis démontre un traitement inéquitable envers les organisateurs d'événements publics et il y a lieu d'y apporter des correctifs. Afin de prendre en compte certains frais tels que le transport et la gestion des matières résiduelles lors de la tarification appliquée pour ces permis d'événements, le conseil décide d'imposer un coût unique pour chaque délivrance de permis d'événement. Les organisateurs d'événements seront également facturés en fonction des services et des équipements requis pour répondre à leurs besoins et des frais de transport et de gestion des matières résiduelles, selon le principe de l'utilisateur-payeur.

Dépôt d'une demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour la Bibliothèque Jean-Lapierre – Programme pluriannuel – Exercices financiers 2023-2024

La collection de la Bibliothèque Jean-Lapierre est en développement constant, au bénéfice et à la satisfaction de sa clientèle, et son taux de fréquentation et son nombre d'abonnés sont toujours croissants. Puisque la Municipalité reconnaît l'importance d'offrir aux usagers de la Bibliothèque Jean-Lapierre une variété de documents afin de favoriser l'accès à l'information, à la culture, à l'éducation et aux loisirs culturels, le conseil autorise le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire à déposer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, une demande d'aide financière au programme en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour les exercices financiers 2023-2024.

Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 2

Le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement. Comme le projet de réfection du sentier du Littoral de Cap-aux-Meules est un projet pouvant être admissible à une aide financière de 50 % dans le cadre de ce programme, le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 pour le projet intitulé « Réfection du sentier du Littoral ».

Prochaines assemblées municipales le 9 mai 2023, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 5 mai 2023 sur le site Internet de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le www.muniles.ca sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.



Le contexte économique et financier se répercute sur le compte de taxes

Tel qu'exprimé durant la séance du conseil municipal du 11 avril 2023, il m'apparaît important de brosse un portrait fidèle du contexte économique et des éléments qui ont influencé les choix du conseil municipal, qui a adopté, l'hiver dernier, un budget 2023 comprenant une hausse moyenne du taux de taxation de 6,35 % pour les immeubles résidentiels, de 31% pour les immeubles non résidentiels et de 45 % pour les immeubles industriels.

Les éléments suivants sont quelques-uns des paramètres financiers et règlementaires avec lesquels la Municipalité doit composer :

➤ **La loi interdit aux municipalités de prévoir des déficits** et d'étaler leur manque à gagner sur d'autres exercices budgétaires. Il n'est donc pas possible de réécrire un budget prévisionnel 2023 déficitaire alors que le tiers de l'année fiscale est déjà passé.

➤ **Les quelques surplus dont la Municipalité disposait par le passé ont servi à limiter les hausses de taxes** des dernières années à un niveau comparable à l'inflation pour le résidentiel, alors que le taux de taxes des commerçants était maintenu au strict minimum.

➤ **Sur le budget global de 37 M\$ de la Municipalité, environ 22 M\$ sont couverts directement par les revenus de la taxation des contribuables** (soit par la taxe foncière sur la valeur des immeubles résidentiels, commerciaux et industriels, soit par la taxe sur certains services comme la gestion des matières résiduelles, les égouts, l'aqueduc, etc.). **Le résiduel de dépenses d'environ 15 M\$ est couvert par des subventions et autres revenus**, qui sont sans impact sur le compte de taxes des Madelinots.



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

En plus de ses responsabilités municipales, l'administration assure les responsabilités dévolues ailleurs au Québec à une municipalité régionale de comté (MRC). Ici, c'est le volet Communauté maritime, et ce dernier est financé à 100 % par des mesures et des programmes divers.

➤ **Ces subventions servent à financer des postes de dépenses spécifiques** prévus à l'avance dans les ententes avec le gouvernement, qui les octroie. Il s'agit de fonds affectés qui ne peuvent pas servir au fonctionnement municipal ou à diminuer les taxes foncières. Puisque ce volet est financé à 100 %, il n'a aucun impact sur la taxation foncière.

➤ **La Municipalité subit des hausses de taux d'intérêt** qui sont passés du simple au double en 2022. Elle doit aussi fonctionner avec des règlements d'emprunt de plusieurs millions de dollars pour des projets porteurs pour notre communauté (par exemple l'asphaltage du réseau routier municipal).

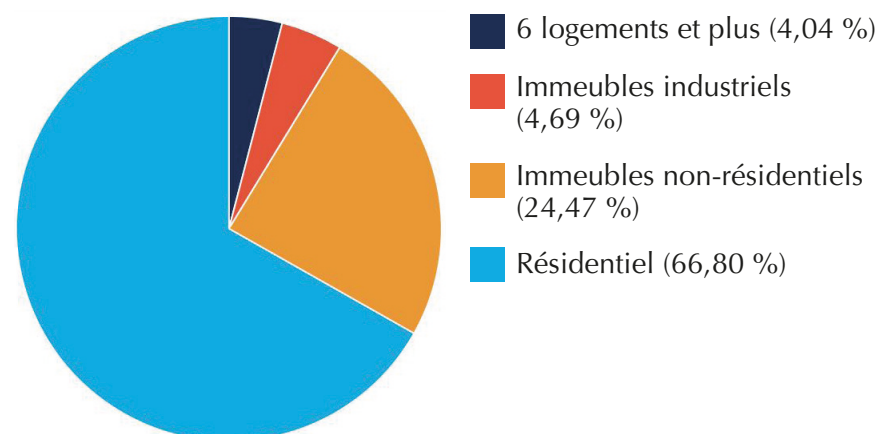
➤ **L'année budgétaire 2023 coïncide avec le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière** qui modifie la valeur de chacune des propriétés. Ces modifications sont déterminées par une firme externe et indépendante. L'ampleur de cette modification est très variable d'une propriété à l'autre et s'appuie notamment sur le phénomène de surenchère immobilière observé au cours des dernières années.

Si le taux d'inflation élevé l'an dernier a engendré des hausses de dépenses pour les commerçants des Îles, il en est de même pour la Municipalité. Depuis près de 10 ans, le conseil municipal affecte une grande partie des surplus budgétaires au budget de fonctionnement de la Municipalité pour éponger l'augmentation du coût des frais fixes sans augmenter les taxes commerciales, tout en limitant la hausse des taxes résidentielles en dessous de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette année, en l'absence de surplus cumulés, le conseil n'a eu d'autres choix que d'équilibrer les dépenses de fonctionnement avec des revenus de taxation indexés, qui rattrapent les hausses de prix accumulées des dernières années.

Étant donné le contexte économique difficile au Québec, l'ensemble du monde municipal se trouve dans une situation financière similaire à celle des Îles. L'application d'un nouveau rôle d'évaluation, qui fait augmenter la valeur des immeubles de 25 % en moyenne, s'ajoute à l'augmentation du taux de taxation qui est passé, en 2023, de 2,22 \$ à 2,92 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles non résidentiels et de 2,49 \$ à 3,63 \$ pour les immeubles industriels. Après un effort de contrôle des dépenses de l'ordre de 500 000 \$ et l'affectation de 450 000 \$ des redevances éoliennes, il demeure un manque à gagner de près de 3 M\$.

Le conseil municipal a donc décidé d'augmenter le taux de taxation des entreprises, qui n'avaient pas connu de hausses significatives depuis les 10 dernières années et qui profitaient d'un contexte économique favorable, en plus de bénéficier d'une augmentation de leurs actifs immobiliers. Les revenus de taxation de la Municipalité des Îles proviennent au 2/3 des taxes résidentielles. Le conseil municipal a décidé que la part des citoyens ne devait pas être alourdie davantage.

Répartition des revenus de taxation



L'autre possibilité qui s'offrait au conseil était de couper massivement dans les services aux citoyens, afin d'éviter une augmentation du taux de taxation aussi importante pour les commerces. Une décision de dernier recours qui aurait été lourde d'impacts aux yeux du conseil municipal.

En terminant, je souhaite réitérer que le conseil municipal poursuit le travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement. Il priorise et étale les investissements sur les projets qui ne sont pas déjà engagés et travaille pour obtenir de nouveaux revenus. Toutes ces actions visent à permettre à la Municipalité de mener à bien sa mission d'assurer aux citoyens un milieu de vie de qualité en leur offrant des services publics efficaces et en contribuant activement au développement socioéconomique harmonieux des Îles.

Antonin Valiquette,
Maire des Îles-de-la-Madeleine



Révision du schéma d'aménagement et de développement Les enjeux se dessinent (partie 2)

Dans L'Info-municipale de mars, nous vous avons présenté les enjeux socioéconomiques de la révision du schéma d'aménagement et de développement. Aujourd'hui, nous vous présentons les enjeux qui concernent plus spécifiquement l'occupation du territoire. Notons que la révision du schéma est toujours en cours et que de nouveaux enjeux peuvent s'ajouter au fur et à mesure que la réflexion et le travail progressent.

Rappelons que c'est à la lumière de l'ensemble des enjeux qui se dégagent de l'actualisation du portrait général que les élus devront faire des choix au regard du développement de notre territoire.

Occupation du territoire

Les nouvelles constructions, en nombre toujours croissant, entraînent une forte pression sur le territoire ainsi que sur le déploiement des services municipaux. Si la tendance à la hausse se poursuit ou même si le niveau des dernières années se maintient, l'ajout de tous ces nouveaux bâtiments constituera un enjeu majeur à court terme, et ce, tant au niveau des impacts sur un territoire aussi exigu et fragile que sur les besoins d'investissement au regard des équipements et des infrastructures publics. Dans ce contexte, la densification n'apparaît plus comme un choix, mais bien une nécessité.



L'étalement de l'habitat, malgré l'instauration de normes visant à le contrer, s'est tout de même poursuivi au cours de la dernière décennie. Cette dispersion, peu contrôlée et caractérisant le territoire madelinot, est devenue, dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile, une source de préoccupation quant au maintien d'un niveau de services adéquat, à la perte de territoire agricole ainsi qu'à l'altération des paysages, particulièrement dans des secteurs constituant des corridors panoramiques exceptionnels.



L'absence de secteur réservé à des fins industrielles constitue un frein au développement économique en plus de favoriser des conflits d'usages dans des secteurs non propices à ce type d'activité. L'identification d'un ou des espaces spécifiquement dédiés à cette fin, mais qui tiennent compte de l'environnement immédiat, permettrait l'implantation ou la relocalisation d'entreprises dont les activités sont potentiellement susceptibles d'entraîner des nuisances pour le voisinage.

Le périmètre urbain, seul secteur permettant toutes les catégories de commerces, offre peu d'espaces à l'activité commerciale en plus de limiter considérablement l'implantation de nouvelles entreprises dans les villages situés à l'extérieur de l'île du Cap aux Meules. Cette limitation entrave le développement du secteur commercial et favorise un déséquilibre entre les différentes communautés de l'archipel.



Le patrimoine bâti, ici comme ailleurs, s'est fait malmener au cours des dernières années. Certains bâtiments dont la valeur patrimoniale était connue et largement documentée n'ont pu éviter la démolition, faute d'avoir les ressources financières permettant de les restaurer et leur donner une seconde vie. Les nouvelles exigences gouvernementales associées au patrimoine obligent maintenant le palier municipal à prendre ses responsabilités à cet égard. Cependant, comme la source du problème n'est pas un manque de volonté, mais bien d'argent, et que la sauvegarde du patrimoine exige parfois des investissements colossaux, il faut s'assurer que le milieu puisse avoir accès à des programmes conséquents.



Comme on peut le constater encore une fois, les défis qui se dressent devant nous sont importants et, par le fait même, plusieurs d'entre eux exigeront des interventions concrètes et ciblées. Dans la prochaine parution de L'Info-municipale, nous aborderons les constats et les enjeux liés à l'environnement.

L'avenir du centre communautaire de Grande-Entrée

À Grande-Entrée, le Capitole de l'Est a bien servi la population pendant plus de 40 ans, jusqu'en juillet dernier, moment de sa fermeture. Le temps est venu de regarder vers l'avenir et de planifier le futur centre communautaire du village. Un projet est présentement en développement et a été présenté au gouvernement du Québec pour l'obtention d'un soutien financier qui pourrait, s'il est accepté, s'élever à hauteur de 85 % du coût total du projet, dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

D'ici la confirmation de l'octroi de la subvention et du début du projet, les services municipaux logent dans des espaces loués au Centre de services scolaire des Îles, dans l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Grande-Entrée. Ces locaux accueillent la bibliothèque du village et le bureau municipal. Ces espaces, situés dans les anciens locaux utilisés pour les services de garde, sont accessibles par la porte extérieure de l'aile ouest de l'école. Les heures d'ouverture des bureaux sont les lundis et mardis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h et les mercredis de 8 h 30 à 12 h. La bibliothèque est ouverte au public les mardis de 13 h 30 à 16 h 30 et les mercredis de 18 h 30 à 20 h 30, et est également ouverte sur appel en semaine, au 418 986-3100, poste 133. La Municipalité tient par ailleurs à remercier le Centre de services scolaire pour son accueil, son ouverture et sa précieuse collaboration.

La Municipalité, qui a autorisé un budget pour aménager les locaux, a également procédé à quelques travaux d'entretien sur le bâtiment de La Pointe et sur celui du Club des 50 ans et plus, qui lui appartient.

Comme le bâtiment de La Pointe est devenu un bâtiment excédentaire pour la Municipalité, sa vente devrait être annoncée en 2023, avec pour objectif de garder les toilettes publiques accessibles malgré un transfert de propriété. Pour ce qui est du Capitole de l'Est, un appel de propositions est en cours en vue de sa revitalisation par un promoteur. Les détails de cet appel de propositions sont disponibles sur le site Internet www.seao.ca et le numéro de dossier est le 1712112. Les projets doivent être présentés avant le 16 mai 2023, à 15 h.



L'équipe municipale est désolée des incon vénients que causent la fermeture du Capitole de l'Est et la relocalisation des services municipaux, et compte sur la collaboration de tous d'ici à ce que la situation rentre dans l'ordre. Vous êtes donc invités à visiter la bibliothèque au 7, chemin de l'Église (à noter que le stationnement est accessible par la route 199) aux heures mentionnées précédemment. Pour tout service municipal en dehors des heures d'ouverture du point de service de Grande-Entrée, prière de nous contacter au 418 986-3100.



Le 22 avril, c'est la Journée de la Terre

Dans la cadre de la Journée de la Terre, la Municipalité des Îles vous invite à poser un geste citoyen en procédant au nettoyage des abords de votre propriété afin de donner un coup de pouce à la nature.



Numéro d'immeuble

Tout propriétaire de bâtiment a la responsabilité, pour chaque unité d'occupation résidentielle, commerciale ou industrielle, d'apposer un numéro d'immeuble sur son bâtiment de façon à ce qu'il soit visible de la rue ou du chemin le desservant.

La visibilité du numéro d'immeuble contribue grandement à améliorer le temps de réponse des services d'urgence et peut vous sauver la vie!

Obligation du propriétaire

Tout propriétaire d'un bâtiment principal (le bâtiment le plus important érigé sur un terrain, soit par l'usage ou l'occupation qui en est fait) est tenu d'y apposer, à ses frais, le numéro qui lui est attribué par la Municipalité.

Visibilité

Le numéro doit être apposé près de la porte principale et être visible de la rue publique ou du chemin d'accès menant à la propriété.



Interdiction de circulation des véhicules motorisés sur les plages

La Municipalité vous rappelle que du 1^{er} mai au 15 septembre, la circulation des véhicules motorisés est interdite sur les plages de l'archipel. Sont concernés : les VTT, les camions, les voitures, les motos, et tout autre véhicule disposant d'un moteur.

Notez que 3 plages ont été identifiées pour permettre la circulation annuelle :

- La plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance;
- La plage de la dune du Nord, du Grand Plaquier jusqu'à la gabarre;
- La plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Les contrevenants au règlement pourraient recevoir des amendes allant de 300 \$ à 2000 \$ en cas de récidive.



Feux extérieurs interdits

Les feux extérieurs sont interdits du 1^{er} avril au 31 mai de chaque année.

Pourquoi? Parce qu'à cette période, une simple étincelle pourrait provoquer un incendie dans les herbes sèches.





La saison des nids-de-poule

Le printemps, c'est la saison de la reprise des activités, la saison du ménage, la saison du début des rénovations et des constructions, mais c'est aussi la saison des nids-de-poule!

Avec les cycles de gel et de dégel rapprochés, l'asphalte se fissure, l'eau s'infiltre, une pression s'exerce, la route s'affaiblit, l'eau laisse des vides et c'est ainsi que se forment les fameux nids-de-poule.

Mettre de l'asphalte au printemps pour réparer ces trous, c'est gaspiller du temps et de l'argent. En effet, l'asphalte en sac coûte cher et l'asphalte étendu au printemps ne tiendra pas, en raison des cycles de gel et de dégel à venir.

Ainsi, les services techniques procèdent uniquement à la réparation des cas problématiques et dangereux. Cet été, lorsque la météo le permettra et lorsqu'il n'y aura plus de risque de gel, une « opération nids-de-poule » complète sera organisée à la grandeur du territoire pour effectuer tous les travaux nécessaires. Des équipes des travaux publics sillonneront donc les routes de l'archipel pour les réparer.

En attendant, la Municipalité invite les automobilistes à limiter leur vitesse et à être prudents sur les routes. Vous pouvez cependant signaler tout cas nécessitant une intervention urgente en composant le 418 986-3100.

Ouverture saisonnière du service d'aqueduc

Comme chaque année, si la température et les conditions de gel le permettent, la Municipalité des Îles remettra le service d'aqueduc en marche pour les sites de villégiature au début du mois de mai. Surveillez la page Facebook municipale pour en savoir plus en temps et lieu.

Ouverture et fermeture d'entrées de service

Notez que le Service des travaux publics offre le service d'ouverture et de fermeture d'entrée d'eau du lundi au jeudi, de 7 h à 17 h. Vous pouvez téléphoner au 418 986-3100, poste 103, pour effectuer votre demande, au minimum 24 heures à l'avance. Quelqu'un devra également être présent à la résidence lors de l'ouverture pour éviter de fâcheux inconvénients.



Les toilettes ne sont pas une poubelle!

Chaque année, les équipements de pompage et de traitement des eaux usées sont endommagés par des articles jetés dans les toilettes.

Il est interdit de jeter dans les toilettes:

- Guenille
- Lingette pour bébé
- Sac de plastique
- Couche
- Lingette démaquillante
- Coton-tige
- Tampon
- Gras de cuisson

Bref, la seule chose qui va dans la toilette, c'est le papier hygiénique.

Merci de votre collaboration!



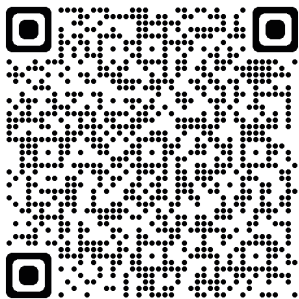
Bourses « Retour aux Îles »

La Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.], en collaboration avec la Fondation Madeli-Aide pour l'éducation, annonce le retour de ses bourses d'études « Retour aux Îles ». En tout, ce sont jusqu'à 5 bourses d'une valeur de 4 000 \$ chacune qui seront offertes à des finissants madelinots qui s'engageront à revenir s'établir aux Îles à la fin de leurs études. Les bourses « Retour aux Îles » s'inscrivent dans le volet « Vivre aux Îles » du programme de bourses d'études de la Fondation Madeli-Aide pour l'éducation.

Vous connaissez un étudiant qui :

- a de bons résultats scolaires;
- a de la constance et la capacité de mener ses études à terme;
- a de la motivation et de l'intérêt pour la carrière projetée;
- étudie dans un domaine d'études qui a un impact dans un milieu comme les Îles;
- démontre de la volonté de venir s'établir aux Îles après avoir terminé sa formation?

N'hésitez pas à lui partager la bonne nouvelle via le site www.madeli-aide.org, sous l'onglet *Bourses d'études – Volet vivre aux Îles* ou encore en scannant le code QR suivant :



1. Ouvrez l'application caméra de votre cellulaire
2. Visez le code QR
3. Un lien cliquable jaune devrait apparaître, cliquez sur ce lien et il devrait vous rediriger sur la page de la bourse.

La date limite pour déposer une demande est le dimanche **4 juin 2023**.



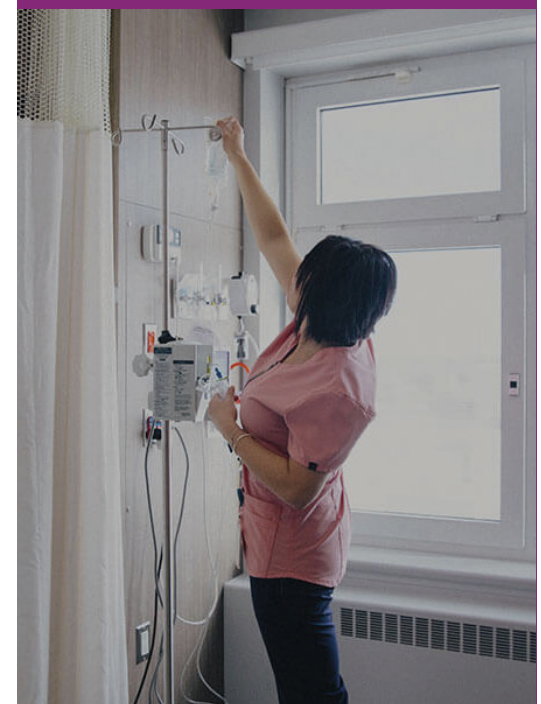
Salon de l'intégration et de l'immigration au Québec

L'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.] sera à Montréal les 31 mai et 1^{er} juin dans le cadre du Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec afin de promouvoir les Îles comme milieu de vie et de travail.

Avis aux entreprises

On vous invite à mettre votre profil à jour dans le portail de l'emploi au www.etsilesiles.ca. Comme ce sera une belle occasion de parler d'emploi avec les gens présents, ajoutez vos postes disponibles présentement et pour les mois à venir.

Vous avez besoin d'aide? Communiquez avec Isabelle Poirier, agente de promotion, au 418-986-3100, poste 227 ou à ipoirier@muniles.ca.



Activité pour les nouveaux résidents

Pour l'activité des nouveaux résidents de mars, la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.], en collaboration avec Place aux jeunes Îles-de-la-Madeleine, a donné rendez-vous à pas moins de 100 personnes, qui ont assisté à la rencontre avec le plongeur Mario Cyr. Sa conférence se voulait un partage sur ses différentes plongées en eaux froides, plus précisément en Antarctique.

Pour ceux et celles qui ne connaissent pas encore Mario Cyr, il est originaire de Grande-Entrée. À 14 ans, il reçoit en cadeau un masque, des palmes et un tuba. Il ne savait pas à ce moment que ce cadeau changerait sa vie. Il commence à plonger à la Bluff, puis à l'Île Brion et, plus tard, il devient guide sur les glaces pour les observations des blanchons. C'est le début de belles aventures!

Sa passion pour l'océan et la plongée est naturellement devenue une carrière. Le maître-plongeur se révèle rapidement être un des grands spécialistes mondiaux de la prise de vue et des explorations océaniques. Il développe son créneau privilégié : la plongée sous les glaces, dont il est devenu l'expert par excellence.

Depuis, l'organisation de nombreuses missions d'exploration a fait de lui un grand aventurier des deux pôles et des océans, lui permettant de partir à la rencontre des animaux les plus admirés et énigmatiques de notre planète.

Lors de la conférence, il a partagé avec les participantes et participants ses différentes plongées avec des images à couper le souffle!

On vous rappelle que la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.], en collaboration avec Place aux jeunes Îles-de-la-Madeleine, organise des activités mensuelles pour favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux résidents.

Vous êtes un nouveau résident et vous aimeriez participer aux différentes activités? Contactez l'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes à arobitaille@muniles.ca.



À l'agenda

26 avril et 10 mai à 8 h 45

Chroniques à CFIM dans lesquelles l'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes vous présente ses différents services et collaborations avec des partenaires du milieu. Soyez à l'écoute!

24 au 28 avril

La Stratégie d'attraction organise un séjour d'immersion express aux Îles, en collaboration avec Emplois en Régions, axé sur les opportunités d'emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux. Plus de détails à venir.

31 mai et 1^{er} juin

Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec, à Montréal.

6 mai

Activité pour les nouveaux résidents en collaboration avec Place aux jeunes aux Îles : mise à l'eau des cages à Grande-Entrée.

Fonds régions et ruralité

Vous avez un projet à développer? Vérifiez si vous êtes admissible à l'un des programmes de financement offerts par la Communauté maritime des Îles grâce au Fonds régions et ruralité!

Le Fonds régions et ruralité (FRR) est financé par le gouvernement du Québec et vise à soutenir le développement et la vitalisation des municipalités et des MRC.

Quatre volets s'inscrivent dans le FRR, dont le volet 2 et le volet 4 qui permettent de soutenir le développement local en finançant certains projets d'organismes et d'entreprises privées de la Communauté maritime.

Voici un court résumé des formes d'aide disponibles et les dates de dépôt pour chaque programme. Pour la version complète de ces programmes, veuillez consulter le www.muniles.ca, section *Développement et affaires*, sous l'onglet *Programmes de financement*.

Volet 2 : Soutien à la compétence des MRC

Politique de soutien aux projets structurants

La Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) est offerte à tout organisme à but non lucratif et incorporé, aux coopératives (sauf financière), ainsi qu'aux organismes des réseaux de l'éducation. Elle se décline en quatre volets, dont deux principaux : les projets d'initiatives rurales et les projets spécifiques.

Initiatives rurales

Les projets admissibles sont ceux visant l'amélioration de la qualité de vie, mettant en valeur les richesses du milieu, ayant un impact sur la sociabilité, sur le tissu social et sur le dynamisme de la collectivité, tout en visant d'abord des bénéficiaires pour la population locale.

Une aide maximale non remboursable de **20 000 \$** par projet est offerte. Pour consulter le détail de cette aide financière, consultez le www.muniles.ca.

Projets spécifiques

Les projets admissibles visent un développement sectoriel ou intersectoriel à intérêt collectif et structurant, s'inscrivant dans les objectifs suivants du projet de territoire Horizon 2025 :

- Renforcer nos créneaux d'excellence;
- Mettre à profit les atouts découlant de notre situation géographique particulière;
- Miser sur la recherche, le développement et l'innovation;
- Créer un environnement propice au développement des entreprises et stimuler l'entrepreneuriat;
- Favoriser la concertation intersectorielle.

Une aide maximale non remboursable de **25 000 \$** par projet est offerte. Pour consulter le détail de cette aide financière, visitez le www.muniles.ca.

Les prochaines dates de dépôt de projets sont :

- 28 avril 2023
- 1^{er} septembre 2023
- 3 novembre 2023

Pour plus d'information ou pour déposer un projet, n'hésitez pas à communiquer avec Félicia Labelle, agente de développement territorial à flabelle@muniles.ca.



Politique de soutien aux entreprises

La Politique de soutien aux entreprises (PSE) est offerte à toutes entreprises privées, d'économie sociale ou coopératives œuvrant dans l'un des secteurs d'activités admissibles. Elle se décline en deux sections, soit Soutien à l'entrepreneuriat et à la relève et Expansion et diversification économique.

Section 1 – Soutien à l'entrepreneuriat et à la relève

Les projets admissibles sont des projets de démarrage d'entreprise ou de relève d'entreprise existante. L'objectif est de fournir un soutien, un référencement et des conseils à tous les promoteurs intéressés à démarrer un projet d'entreprise ou à en assurer la relève.

Une aide maximale non remboursable pouvant aller jusqu'à **25 000 \$** par projet est offerte. Pour consulter le détail de cette aide financière, visitez le www.muniles.ca.

Section 2 – Expansion et diversification économique

Les projets admissibles sont des projets d'entreprises privées ou d'économie sociale qui favorisent l'expansion et la diversification de l'économie du territoire.

Une aide maximale non remboursable pouvant aller jusqu'à **25 000 \$** par projet est offerte. Pour consulter le détail de cette aide financière, consultez le www.muniles.ca.

Les prochaines dates de dépôt de projets sont :

- 12 mai 2023
- 8 septembre 2023
- 3 novembre 2023

Pour plus d'information ou pour déposer un projet, n'hésitez pas à communiquer avec Samuel Richard, agent d'accueil et de promotion à l'entreprise à deconomique@muniles.ca.

Volet 4 : Vitalisation

Le Cadre de vitalisation est un financement offert pour les organismes et les entreprises privées qui désirent mettre sur pied un projet influençant positivement la vitalité du territoire.

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des axes de vitalisation suivant :

- Axe 1 : Attractivité du territoire et rétention;
- Axe 2 : Loisirs, sports et culture;
- Axe 3 : Environnement, gestion et aménagement du territoire;
- Axe 4 : Autonomie et sécurité alimentaire;
- Axe 5 : Développement économique durable.

L'aide maximale non remboursable par projet est de **100 000 \$**.

Certaines dépenses, comme celles affectées au fonctionnement régulier de l'entreprise, au remboursement d'emprunts ou au financement de son service de la dette, ne sont pas admissibles. Pour la liste complète, consultez le www.muniles.ca.

Pour les entreprises privées, un budget minimal de projet de 500 000 \$ est demandé.

Aucune date de dépôt n'est prévue dans le Cadre de vitalisation, les projets sont acceptés en continu.

Pour plus d'information ou pour déposer un projet n'hésitez pas à communiquer avec Félicia Labelle, agente de développement territorial à flabelle@muniles.ca.





Saison de pêche Gestion des matières résiduelles

L'arrivée du printemps aux Îles est synonyme du début de la saison de la pêche. La Municipalité demande la collaboration de tous les travailleurs de ce secteur pour assurer une bonne gestion des matières résiduelles tout au long de la saison. En effet, chaque année, plusieurs tonnes de déchets issus des activités de la pêche doivent être traitées au CGMR, alors que la majorité de ces matières ne sont pas recyclables.

Ça va où...?

> Le carton

Dans les presses à carton sur les quais qui ont cet équipement, ou en petite quantité dans les conteneurs de recyclage (verts). Les grandes quantités de carton, séparées des autres matières, peuvent être apportées au CGMR. C'est gratuit.

> Les résidus domestiques dangereux

Les huiles, les solvants et l'antigel doivent être placés dans les endroits désignés sur les quais seulement. Les peintures, batteries, piles ainsi que les équipements électroniques doivent être apportés directement au CGMR (et c'est gratuit). Merci de ne jamais jeter ces matières dans les conteneurs à déchets sur les quais ou ailleurs!

> Les gros volumes de déchets

Les cages à homard ou à crabe, les grandes quantités de cordage de pêche (enroulés), les bouées de pêche ainsi que les gros morceaux de bois ou de métal doivent être apportés au CGMR seulement. Ne jamais les jeter dans les conteneurs.

> Autres

Les films de plastique, les sacs à déchets, les petites quantités de fibre de verre ou de papier et les cartons souillés peuvent être déposés dans les conteneurs à déchets (bacs noirs).



Le cordage

Veuillez prendre note que les cordages en vrac ne seront pas acceptés au Centre de gestion des matières résiduelles. Seul le cordage en rouleau sera accepté.

En effet, le cordage en vrac est difficile à traiter et forme des amas indémêlables. Pour faire un traitement efficace et à moindres frais, il est absolument nécessaire que le cordage soit en rouleau.

Votre coopération pour une bonne gestion des déchets sur les quais est très appréciée.

Toute l'équipe de l'hygiène du milieu souhaite à tous les acteurs du secteur de la pêche une excellente saison, en toute sécurité.

Vidange des boues de fosses septiques

Toutes les installations septiques résidentielles et commerciales sont vidangées par un fournisseur privé tous les deux ans. Cette année, entre les mois d'avril et de novembre, ce sont les installations des villages de Fatima, de Grosse-Île et de L'Étang-du-Nord qui seront vidangées.

Dans le cadre de cette opération, les propriétaires ont l'obligation d'identifier clairement où se trouve leur installation septique et de la rendre accessible. Il est donc important que la fosse soit munie d'une cheminée d'un diamètre d'au moins six pouces.

Notez que le coût de la vidange est compris dans le paiement de vos taxes de services. Cependant, si vous n'identifiez pas clairement votre installation septique et que cela cause préjudice à l'entrepreneur, des frais supplémentaires pourraient s'appliquer. Par ailleurs, si vous devez faire vidanger votre installation à cause d'une défektivité, vous devrez assumer les coûts de la vidange supplémentaire.

Pour toute question technique, contactez le Service des travaux publics au 418 986-3100, poste 160.



Service de déchetage

Un camion déchiqueteur vient aux Îles généralement deux fois par année pour déchiqueter vos documents confidentiels. Sa prochaine visite aura lieu du 17 au 19 mai 2023. Le prix pour le déchiquetage est de 12 \$ la boîte.

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire disponible au www.muniles.ca, sous les onglets *Services aux citoyens*, *Matières résiduelles* et *Outils et sensibilisation*, ou en téléphonant au 418 986-3100.

Déplacements au CGMR

Au printemps, le nombre de déplacements au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) augmente. Pensez à trier vos résidus dans votre chargement afin de faciliter le tri au CGMR, car vos matières devront être déposées aux bons endroits et dans des conteneurs identifiés à cette fin sur le site.

N'oubliez pas de recouvrir votre chargement d'une toile ou d'un filet afin d'éviter que le contenu s'envole. C'est obligatoire et, si vous ne le faites pas, cela pourrait être dangereux pour les autres automobilistes ou les piétons.

Horaire du CGMR

Le CGMR est ouvert :

- du mardi au samedi, de 8 h à midi et de 13 h à 15 h
- le vendredi est réservé à la clientèle commerciale
- le samedi est réservé à la clientèle résidentielle



Modules de jeux à l'Anse-aux-Baleiniers Une installation prévue d'ici l'été

Le site de l'Anse-aux-Baleiniers, situé sur un terrain municipal à Fatima, accueillera de nouveaux modules de jeux pour enfants en 2023, à temps pour l'été. Les anciens modules, propriété du comité de loisirs de Fatima, ont été retirés parce qu'ils étaient jugés non sécuritaires en raison d'un état avancé de détérioration. Un projet de remplacement, au coût global de 304 000 \$ avant taxes, a donc été autorisé par le conseil municipal et reçoit le soutien de Développement économique Canada, par l'entremise du programme « Fonds canadien de revitalisation des communautés ».

Les nouveaux modules ont été conçus par l'entreprise Tessier Récréo-parc inc. Le projet, intitulé « À la découverte des trésors de l'archipel », s'inspire de la mer et du monde maritime, et respecte les normes de sécurité pour aires et équipements de jeu. L'ensemble pourra accueillir une centaine de jeunes en même temps, lesquels pourront grimper, glisser, se balancer ou tester leur équilibre sur l'un ou l'autre des accessoires du parc de jeux. Les adultes pourront utiliser les balançoires tout en surveillant leur

enfant, car plusieurs seront conçues pour les accueillir. Le projet prévoit également l'installation d'un nouveau trampoline. Le tout sera entretenu et géré par une équipe municipale.

L'ensemble des modules a été pensé pour résister aux aléas côtiers : les matériaux utilisés ont une très bonne résistance à la corrosion, sont traités pour contrer les rayons UV et ont une faible emprise au vent. L'emplacement des futurs modules de jeux sera également éloigné de la plage, afin d'assurer la longévité du parc.

L'équipe de Tessier Récréo-parc prévoit terminer l'installation des modules avant l'été 2023, à temps pour que les enfants puissent en profiter pendant toute la saison estivale.

La Municipalité des Îles est fière de contribuer à la qualité de vie des familles d'ici et d'ailleurs en investissant dans des installations extérieures qui divertiront nos enfants et aideront à leur développement social et physique.

Concours - Un nom pour mon parc

Afin de doter la nouvelle aire de jeux de l'Anse-aux-Baleiniers d'un nom qui sera représentatif pour les utilisateurs, la Municipalité lance un concours qui s'adresse aux jeunes Madelinots d'âge primaire (4-12 ans). Sous le thème « Un nom pour mon parc », le concours se déroule jusqu'au vendredi 5 mai, 17 h.

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne au www.muniles.ca.

Les propositions reçues seront analysées par un comité qui fera une recommandation au conseil municipal et le choix du gagnant sera annoncé en juin. Celui-ci se verra remettre un bon d'achat d'une valeur de 100 \$ applicable à une inscription à l'une des activités municipales ou à la location d'une infrastructure municipale (glace, piscine, etc.). Un tirage d'un prix de participation sera également effectué parmi tous les participants, soit un chèque cadeau d'une valeur de 50 \$ applicable sur ces mêmes services.

*1 seule participation par jeune admissible.



Des activités pour colorer votre printemps

Voici les prochaines activités à venir pour le mois de mai. Pour vous assurer de ne rien manquer au fil des semaines, consultez le calendrier des événements au www.muniles.ca.

Soirée de rêves... entre livres et vibrations sonores

Christine AB nous propose un espace d'écoute profonde et de détente afin de ressentir les ondes de divers instruments vibratoires. Matériel suggéré : tapis de yoga, couverture, vêtements confortables.

Quand : Mardi 2 mai 2023 à 19 h
Où : Bibliothèque Jean-Lapierre

Solastalgie créatrice

Le Centre d'artistes AdMare, en collaboration avec une équipe de chercheuses de l'UQAM-CELAT dirigée par Magali Uhl et Katarina Niemeyer, vous invite à participer à une conversation sur la « solastalgie » (l'angoisse de voir son milieu de vie - territoire, paysage, habitat, écosystème - se modifier pour finalement disparaître).

Quand : Mardi 23 mai 2023 à 19 h
Où : Bibliothèque Jean-Lapierre

Chatouiller l'espace 3

Les étudiants de première année du cours Atelier de sculpture du Cégep des Îles présentent l'exposition *Chatouiller l'espace 3* à la Bibliothèque Jean-Lapierre. La population est invitée à venir rencontrer les étudiants et à découvrir leurs travaux lors du vernissage qui aura lieu le jeudi 25 mai, dès 17 h.

Quand : 25 mai au 12 juin
Où : Bibliothèque Jean-Lapierre

Pirouette et Cabriole

Activités de développement moteur et social de l'enfant dans le plaisir, dans la réussite par le jeu et dans le respect du rythme de l'enfant.

Quand : Samedi 27 mai à 10 h, pour les enfants de 6 à 12 mois
Où : Salle communautaire de Fatima

Inscription obligatoire en ligne, au www.muniles.ca dans le calendrier d'événements.

Information au 418 986-3100, poste 121.



Festival

Petits bonheurs

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est fière d'être partenaire du festival Petits bonheurs, rendez-vous culturel pour les petits, qui se déroulera du 6 au 24 mai 2023.

Ateliers de danse afro-contemporaine mamans-bébés

L'artiste Karine Cloutier vous guide dans ce mélange unique de danse africaine et de danse contemporaine. Avec vos bébés (3-12 mois) en portage au dos avec pagne (grand tissu africain) ou en porte-bébés, vous apprendrez différents mouvements et une courte chorégraphie. Plaisir assuré et bonne humeur sur les rythmes africains! Durée : 1 h 30. En partenariat avec Entraide Sein-Pathique et la Maison de la famille l'Embellie.

♥ **Quand** : Samedi 6 mai à 10 h

♥ **Où** : Salle communautaire de Fatima

♥ **Quand** : Mardi 9 mai à 10 h

♥ **Où** : Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

♥ **Quand** : Jeudi 11 mai à 10 h

♥ **Où** : Salle communautaire de Fatima

Exposition À hauteur d'enfants

À Hauteur d'enfants présente le regard de la photographe belge Ninah Fenac sur les ateliers de médiation culturelle danse afro-contemporaine mamans-bébés de l'artiste Karine Cloutier. Réalisée en Belgique en 2012, l'exposition traduit ces moments uniques, sensibles et touchants. Venez aussi colorier des dessins de Rogé, créés spécialement pour l'exposition.

♥ **Quand** : Du 9 au 23 mai

♥ **Où** : Bibliothèque Jean-Lapierre



Inscription obligatoire en ligne, au
www.muniles.ca ou au www.auvieuxtreuil.ca.

Cocorico! Quiquiriqui! Kokoukoku!

Comptines et histoires du monde pour les petites oreilles de 2 à 4 ans. Animé par Emilie Harvut, Mariem Ayadi et Angela Lopez, un moment unique pour découvrir et chanter ensemble des comptines du monde dans différentes magnifiques langues.

♥ **Quand** : Mercredi 10 mai à 10 h

♥ **Où** : Maison de la culture

Bal des bébés suivi d'une danse en famille

Grande fête de danse africaine pour toute la famille! Avec la chorégraphe Karine Cloutier et ses percussionnistes Gustaff Besungu et Bruno Savary, toutes les familles sont invitées à se joindre à la ronde. Réjouissant, attendrissant et stimulant!

♥ **Quand** : Samedi 13 mai à 10 h

♥ **Où** : Maison de la culture

Les Tout'P'tites Vues

Sélection de 8 courts-métrages recueillie par le Festival international des films pour enfants de Montréal (FIFEM) et venant de partout dans le monde, pour les enfants de 3 ans et plus. En partenariat avec Sofilm Cinéma Parallèle.

- ♥ **Quand** : Dimanche 14 mai à 10 h 30 et à 14 h
- ♥ **Où** : Cinéma Cyrco
- ♥ **Prix** : 6 \$

Grand-Manon conte et raconte aux enfants

La conteuse Manon Lacelle propose aux enfants de participer à la création d'une histoire, celle d'une magnifique créature perdue dans le boisé d'à côté. L'histoire s'écrit sous leurs yeux et ils seront invités à créer l'ambiance de la forêt avec différents instruments de musique.

- ♥ **Quand** : Mardi 16 mai à 10 h
- ♥ **Où** : Maison de la famille l'Embellie

Petites bouchées de cirque

Ateliers parents-enfants avec les artistes de La Marche du Crabe inspirés des techniques de base du main-à-main – discipline de cirque basée sur les portées acrobatiques avec un porteur et un voltigeur. Pour les enfants de 2 à 5 ans et leurs parents.

- ♥ **Quand** : Mercredi 17 mai à 10 h
- ♥ **Où** : Salle communautaire de Fatima
- ♥ **Quand** : Mercredi 24 mai à 10 h
- ♥ **Où** : Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

Tisser les liens – Art textile en famille

Avec des tissus, textures et couleurs, Christine Arsenault-Boucher vous guide dans la création d'une œuvre textile sur les liens que l'on tisse, tricote et noue entre les membres d'une même famille, biologique ou choisie. Pour les enfants de 4 à 6 ans avec leurs parents. Bienvenue aux grands-parents!

- ♥ **Quand** : Samedi 20 mai à 10 h
- ♥ **Où** : Maison de la culture

Hiatus

Spectacle de cirque, de danse et de musique pour les enfants de 2 à 6 ans. Une création de La Marche du Crabe. Claquemurés dans une cour, deux acolytes se plaisent à construire et déconstruire sculptures, tissages, lieux et parcours, avec les blocs de bois et vêtements à leur portée. À travers la fenêtre, la voisine musicienne accompagne à son insu les méandres de leurs créations et de leur relation.

- ♥ **Quand** : Dimanche 21 mai à 16 h et lundi 22 mai à 10 h
- ♥ **Où** : Auditorium Rosaire-Vigneault
- ♥ **Prix** : 10 \$

Douce heure musicale

Éveil musical à la musique classique pour les enfants de 0 à 4 ans avec Marie-Frédérique Cummings au piano. Un petit moment de détente en tête à tête avec des airs classiques connus de Chopin et Saint-Saëns.

- ♥ **Quand** : Mardi 23 mai à 10 h
- ♥ **Où** : Salle communautaire de Fatima

Cirque social – Quand le jeu raconte

Atelier pour les 8 à 12 ans (sans parent) avec les artistes de La Marche du Crabe et l'École de cirque des Îles. À travers un jeu ludique et le cirque, les notions de corporalité, de focus, de texte et de prise de parole amènent les jeunes à expérimenter différentes notions théâtrales sans même s'en apercevoir!

- ♥ **Quand** : Mardi 23 mai à 18 h
- ♥ **Où** : Plage de Bassin ou Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert en cas de pluie

Le Jeu de la barbotine

Jeu tactile et visuel avec Annie-Cécile Tremblay, céramiste, lors duquel les bébés de 12 à 24 mois et leurs parents découvrent la malléabilité de l'argile, sa texture et les multiples motifs qui peuvent être créés.

- ♥ **Quand** : Mercredi 24 mai à 10 h
- ♥ **Où** : Chalet au Soleil levant (anciennement le Chalet des scouts)



Camp de jour

Cet été, la Municipalité offre les camps de jours à l'école primaire Stella-Maris et à la salle communautaire de Fatima pour les enfants de 6 à 12 ans et les jeunes de 13 à 21 ans ayant des besoins particuliers. Les activités se tiendront du lundi au vendredi durant 7 semaines, du 26 juin au 11 août. L'animation se déroule entre 9 h et 16 h, mais l'inscription comprend l'accès au service de garde, tous les jours de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30.

Coûts pour l'été :

- > 1^{er} enfant : 550,00 \$
- > 2^e enfant : 470,00 \$
- > 3^e enfant : 390,00 \$
- > Coût à la semaine : 92,00 \$ par enfant. Aucun rabais applicable.

Coûts pour les jeunes en difficulté de 13 à 21 ans :

- > 1^{er} enfant : 690,00 \$
- > 2^e enfant : 590,00 \$
- > 3^e enfant : 490,00 \$
- > Coût à la semaine : 112,50 \$ par enfant. Aucun rabais applicable.

Modalités de paiement :

Le montant total des inscriptions devra être payé avant le début des camps : 185 \$ par versement pour le régulier et 230 \$ par versement pour les jeunes en difficulté.

- > 1^{er} versement à l'inscription
- > 2^e versement le 21 mai
- > 3^e versement le 21 juin

À noter :

Les places disponibles seront attribuées selon l'ordre d'inscription. Les inscriptions pour l'été complet seront priorisées si un manque de place venait à survenir. La Municipalité ne procédera à aucun remboursement à moins de 15 jours d'avis avant la tenue de l'activité. Les seules exceptions sont des raisons médicales ou une première expérience négative au camp de 3 jours ou moins.

Soccer

L'Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine (ARSIM) offre ses activités aux enfants de 5 à 17 ans (âge au 30 septembre 2023). Tous les jeunes jouent deux fois par semaine, à raison d'un entraînement et d'une partie chaque semaine.

Prenez note que l'assemblée générale annuelle de l'ARSIM aura lieu le dimanche 10 juin à 10 h, au Salon VIP Lédé Sports Honda du Centre multisport Desjardins.

Les coûts :

- > 1^{er} enfant : 125 \$
- > 2^e enfant : 115 \$
- > 3^e enfant : 105 \$

Payable à l'inscription

Initiation au soccer

Pour les jeunes de 4 ans, une fois par semaine, au coût de 80 \$.

Équipements requis

L'ARSIM fournit à chaque joueur un chandail qu'il devra entretenir et remettre à la fin de la saison. Tout joueur doit se procurer les équipements suivants :

- Short noir
- Bas de soccer noirs
- Protège-tibias
- Souliers de soccer (à crampons)

Pour les catégories Timbits (4 à 8 ans), un short et une paire de bas de soccer seront donnés à chaque joueur.

Comment s'inscrire?

La période d'inscription au camp de jour et au soccer aura lieu du 24 avril à 8 h 30 au 4 mai à 16 h.

Inscription en ligne :

- Vous avez déjà un compte? Rendez-vous au www.muniles.ca et cliquez sur l'onglet *Activités*, dans les services en ligne. Assurez-vous que vos coordonnées sont exactes, incluant votre adresse courriel, avant la période d'inscription.
- Pour les nouveaux utilisateurs du service d'inscription en ligne, suivez la procédure pour vous créer un compte.
- Paiement par carte de crédit obligatoire.

Inscription en ligne privilégiée. Toutefois, si vous rencontrez des difficultés ou des problèmes lors de votre inscription en ligne, vous pouvez communiquer avec nous au 418 986-3100, poste 121.

Afin de bénéficier de l'escompte, vous devez procéder à l'inscription de tous les membres de la famille de façon simultanée (au même moment).

Information :

Téléphone : 418 986-3100, poste 121
Courriel : loisirs@muniles.ca
Heures d'ouverture : lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



Proposez des activités pour les jeunes des camps de jour!

Nous sommes à la recherche de propositions pour des activités de médiation culturelle pouvant être offertes cet été aux jeunes du camp de jour régulier (6 à 12 ans) et du camp de jour pour les jeunes à besoins particuliers (12 à 21 ans), qui se dérouleront de la fin juin à la mi-août. Il peut s'agir d'activités ou d'ateliers de création, d'expérimentation, de découverte ou d'apprentissage dans l'une ou l'autre des disciplines artistiques et culturelles, que ce soit par exemple la musique, le théâtre, le dessin, la danse, le cirque, la littérature, le patrimoine, etc. Vous aimeriez proposer une activité? Contactez Manon Lacelle avant le mardi 9 mai à mlacelle@muniles.ca ou au 418 986-3100, poste 127.

Déménagement de la bibliothèque de Grande-Entrée

Saviez-vous que les abonnés de la Bibliothèque Jean-Lapierre peuvent emprunter des livres à l'une ou l'autre des trois succursales? Celle du point de service de Grande-Entrée est nouvellement installée dans des locaux prêtés par l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. Les enfants du village ont pu découvrir les lieux (et les livres) lors de la visite d'Émilie Harvut, animatrice du projet littéraire jeunesse. Pour connaître l'horaire des trois points de service de la Bibliothèque, rendez-vous au www.muniles.ca, sous les onglets Loisirs et culture et Bibliothèque Jean-Lapierre.



Fonds Accès-loisirs des Îles-de-la-Madeleine

Vos enfants sont des mordus de sport ou vous jugez important pour leur développement qu'ils fassent partie d'un groupe? Cependant, vous vivez une situation financière difficile et vous n'êtes pas en mesure d'assumer l'ensemble des frais d'inscription?

C'est entre autres pour ce genre de situations que le Fonds Accès-loisirs a été mis en place. Le Fonds permet de soutenir les familles en situation de vulnérabilité afin que les enfants de 0 à 17 ans puissent participer à des activités de loisirs, sportives ou culturelles sur le territoire madelinot. Vérifiez votre admissibilité au programme en communiquant avec Carmel Lapierre (Entraide communautaire) au 418 986-3240.

Ce fonds d'aide a permis de soutenir de nombreux jeunes depuis sa création en 2016. La Municipalité des Îles est fière de faire partie des membres fondateurs du Fonds Accès-loisirs et a à cœur le bien-être des familles.

Le Grand bazar édition 2023



Vous avez été nombreux à répondre à notre sondage pour signifier votre volonté de voir le Grand bazar reconduit encore une fois cette année! L'évènement se tiendra donc selon la même formule que l'an dernier, au Centre multisport Desjardins. Profitez de l'arrivée des beaux jours pour faire le ménage du garage, du grenier, des placards... et pour donner une deuxième vie aux objets dont vous ne vous servez plus!

Quand : Dimanche 21 mai de 10 h à 16 h

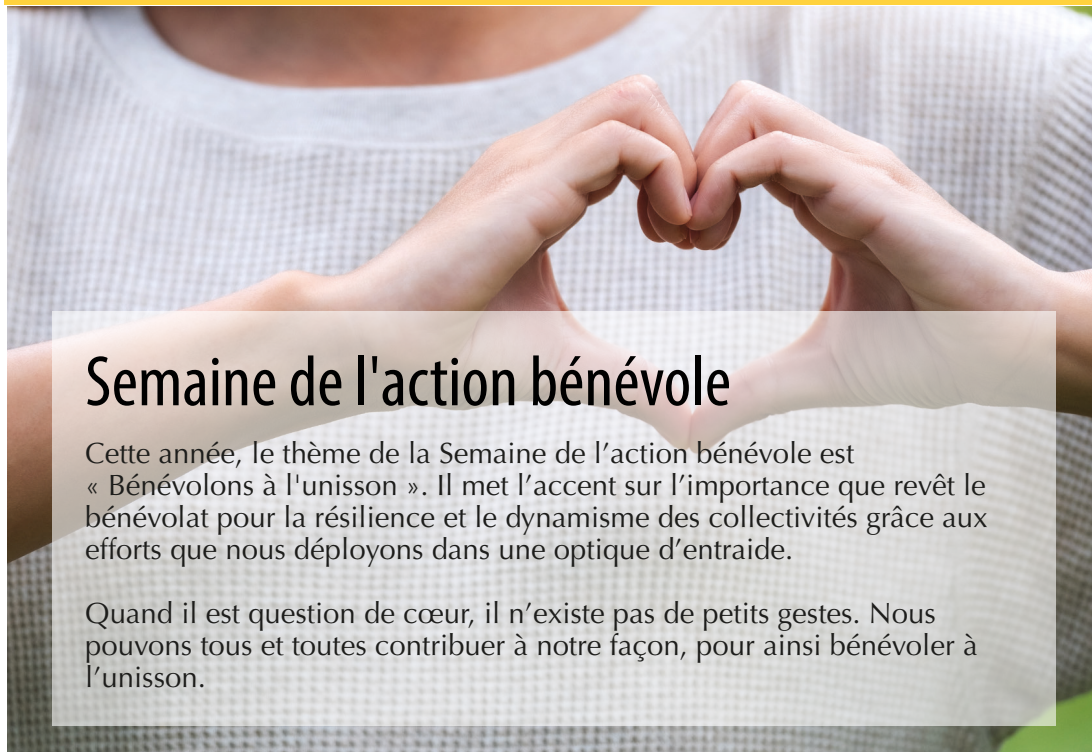
Où : Centre multisport Desjardins

Coût : 20 \$ par table

Inscriptions : Lundi 1^{er} mai de 8 h 30 à 16 h 30, au 418 986-3100, poste 121

Date limite de paiement : le jeudi 5 mai, 16 h.

* Les ventes artisanales ne seront pas permises lors du bazar.



Semaine de l'action bénévole

Cette année, le thème de la Semaine de l'action bénévole est « Bénévolons à l'unisson ». Il met l'accent sur l'importance que revêt le bénévolat pour la résilience et le dynamisme des collectivités grâce aux efforts que nous déployons dans une optique d'entraide.

Quand il est question de cœur, il n'existe pas de petits gestes. Nous pouvons tous et toutes contribuer à notre façon, pour ainsi bénévoles à l'unisson.

La Municipalité des Îles est heureuse de souligner l'importance du bénévolat pour la communauté madelinienne. En effet, nous profitons de la Semaine de l'action bénévole pour lancer une invitation à tous pour souligner le travail bénévole qui nous unit et qui permet de tisser des liens. « Prendre part à l'action bénévole, c'est rejoindre un mouvement festif où il fait bon donner et recevoir, peu importe la taille et la nature de sa contribution. Quand il est question de cœur, il n'existe pas de petits gestes ».

C'est donc le 18 mai prochain que la population est conviée à une activité festive de 17 h à 20 h au Centre multisport Desjardins.

Au programme : musique, activités pour petits et grands, grignotines, visite des différentes installations du Centre multisport Desjardins, partie protocolaire pour souligner l'importance du bénévolat et prix de participation.

Pour l'occasion il sera possible de s'inscrire à une activité de volley-ball avec ballon surdimensionné sur la surface multisport (important d'avoir des chaussures d'intérieur propres). Vous pourrez aussi jouer à la pétanque atout.

Les détails seront communiqués sur la page Facebook municipale dans les prochaines semaines. Restez à l'affût!



Appel de proposition n°464 Disposition d'immeuble excédentaire – Capitole de l'Est de Grande-Entrée

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine invite toute personne intéressée à déposer une proposition d'achat, accompagnée d'une description détaillée du projet envisagé pour l'immeuble connu et désigné comme étant le Capitole de l'Est de Grande-Entrée situé au 214, route 199, dans le village de Grande-Entrée, aux Îles-de-la-Madeleine.

Les documents relatifs à cet appel de propositions tout document auquel ils renvoient de même que tout document additionnel qui y est lié peuvent être obtenus sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse www.seao.ca, à compter du mercredi 12 avril 2023.

Les propositions seront reçues jusqu'au lundi 1^{er} mai 2023, à 15 h (heure de l'Atlantique), à l'attention de la greffière adjointe, Louise Déraspe, à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Celles-ci seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 15 h 05.

Pour être considérée, toute proposition doit être :

- remplie en français sur le formulaire préparé à cette fin;
- conforme au document d'appel de propositions;
- transmise dans une enveloppe scellée portant la mention « AP-464 – Disposition d'immeuble excédentaire – Capitole de l'Est ».

Le présent appel de propositions ne constitue pas un appel d'offres régi par les dispositions de la Loi sur les cités et villes. En conséquence, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des fournisseurs en cas de rejet de toutes les propositions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 7 avril 2023

Andrée-Maude Renaud, greffière



AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 9 mai 2023, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 Le propriétaire du lot 6 560 946 situé en bordure du chemin Richard, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaite y construire un bâtiment accessoire commercial. Selon les informations fournies par le demandeur, ce bâtiment d'une superficie de 74,3 mètres carrés empiéterait dans la marge latérale, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire commercial d'une superficie de 74,3 mètres carrés empiétant dans la cour latérale, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans la cour arrière.

1.2 Les propriétaires de la résidence sise au 269, chemin de la Pointe-Basse, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaitent reconstruire un bâtiment accessoire à la suite d'un incendie. Selon les informations fournies par les demandeurs, ce bâtiment d'une superficie de 17,9 mètres serait implanté entièrement dans la cour avant et à 1,8 m de la ligne avant, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire entièrement implanté dans la cour avant et à 1,8 m de la ligne avant, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans la cour arrière ou latérale et à au moins 7,5 mètres de la ligne avant.

1.3 Les propriétaires du lot 3 393 032, sis en retrait de l'allée Léo-Leblanc, dans le village de L'Étang-du-Nord, souhaitent construire une résidence dont la façade avant serait orientée vers le chemin du Gros-Cap (est). La configuration du droit de passage reliant le chemin privé (nord-est) au terrain oblige les propriétaires à prévoir une façade avant en lien avec le droit de passage (nord) et non avec la voie publique présente à l'est.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme une situation où la façade avant et la cour avant seraient en lien avec le chemin du Gros-Cap et non avec le droit de passage, comme le prévoit la réglementation actuelle en vigueur.

1.4 Les propriétaires du lot 3 135 822, sis en retrait du chemin

Poirier, dans le village de Fatima, souhaitent construire une résidence dont la façade avant serait orientée vers le chemin Poirier (ouest). La configuration du droit de passage reliant le chemin Poirier au terrain oblige les propriétaires à prévoir une façade avant en lien avec le droit de passage (nord) et non avec la voie publique présente à l'ouest.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme une situation où la façade avant et la cour avant seraient en lien avec le chemin Poirier et non avec le droit de passage, comme le prévoit la réglementation actuelle en vigueur.

1.5 Le propriétaire de la résidence sise au 1083, chemin du Grand-Ruisseau dans le village de Fatima, souhaite construire un bâtiment accessoire d'une superficie de 58 mètres carrés dans la cour arrière, dont la hauteur serait supérieure de 2,44 mètres à celle du bâtiment principal auquel il est rattaché.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme la hauteur projetée du bâtiment accessoire rattaché au bâtiment principal, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige que cette hauteur soit inférieure à celle du bâtiment principal.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie, située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 9 mai 2023, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 21 avril 2023

Andrée-Maude Renaud, greffière

Au centre de l'action!

Vous désirez travailler au centre de l'action? Joignez-vous à l'équipe de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine!

Vous carburez aux défis et souhaitez faire une différence dans le milieu? Vous voulez participer activement à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté? Un emploi à la Municipalité des Îles est ce qu'il vous faut!



Postes disponibles :

- Contremaître ou contremaîtresse aux travaux publics

Pour en savoir plus sur les emplois disponibles, rendez-vous dans la section *Emplois* au www.muniles.ca.



Candidatures spontanées

Nous sommes constamment en période de recrutement pour les postes énumérés ci-dessous. Si vous avez un intérêt pour l'un de ces postes, veuillez nous envoyer votre candidature spontanée à l'adresse recrutement@muniles.ca et nous indiquer le titre d'emploi qui vous intéresse :

- Journalier
- Préposé à l'entretien ménager
- Moniteur/surveillant de piscine
- Secrétaire administrative
- Opérateur au déneigement
- Opérateur eau potable et eaux usées
- Pompier volontaire
- Animateur de terrain de jeux
- Accompagnateur de terrain de jeux